

## BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 10/2021

La pluie qui perdure rend les travaux des champs très compliqués. Les parcelles sont gorgées d'eau et l'humidité persistante est propice au développement des maladies fongiques. Les dégâts de grêle sont importants par endroits.

### CÉRÉALES

**Stades** : la moisson des orges a débuté dans des conditions difficiles. Les blés sont au stade grain pâteux dans la plupart des cas.

**Etat sanitaire** : malgré les conditions météo humides de cette année, l'état sanitaire est généralement bon, sauf pour les parcelles versées.

**Contrôle des cultures** : pour les cultures de blé, c'est le moment d'observer l'état général, les différences avec les témoins non-traités, et pour repérer les zones qui mériteraient une lutte contre les vivaces après moisson.

### BETTERAVE

Les cultures sont à contrôler du point de vue de la **cercosporiose**, les premières taches ayant été aperçues. Soyez surtout attentif à proximité de parcelles fortement attaquées l'année dernière ou à proximité des anciennes places de stockage, même datant de plusieurs années. Contrôlez en priorité les variétés les plus sensibles. Le seuil d'intervention est de 1 à 2 plantes atteintes par are. **Il ne faut pas traiter avant l'apparition des premiers symptômes**, qui se caractérisent comme suit : taches arrondies, de 2-3 mm, voire un peu plus grandes, gris-brun au centre avec des éléments plus foncés (sporulation), bord rouge-brun.

Il ne faut pas confondre avec la **bactériose**, qui induit des taches nettement plus grandes, de forme irrégulière et de coloration noire.

→ Consultez les fiches agridea 3.52 et 3.53-54 (janvier 2017), qui présentent les symptômes, la stratégie de lutte et les produits utilisables.

→ Le produit Funguran Flow (Omya), à base de Cuivre, est destiné à être utilisé en mélange avec un autre fongicide, lors des deux premières applications, à raison de 1.5-2 l/ha (ce qui correspond à 450-600 g de Cuivre/ha).

→ Par la suite, si vous devez effectuer plus d'un traitement fongicide, veillez à alterner les groupes de résistance des produits, ainsi que les matières actives du groupe des triazoles.

→ Intervenez le matin avec au moins 300 l/ha de bouillie ; l'absorption du produit et donc l'efficacité du traitement sera améliorée.

→ Il est recommandé de ne plus se rendre dans les parcelles durant les 10 jours qui suivent l'application.

Contrôlez régulièrement vos parcelles pour ce qui est des **betteraves montées à graine**, notamment pour la betterave Belamia. Arrachez-les et emportez-les en dehors de la parcelle, afin qu'elles ne reprennent pas et ne forment des graines.

La **jaunisse virale** a été observée sur plusieurs parcelles, mais les dégâts restent actuellement plutôt faibles.

Voir aussi : [www.frij.ch](http://www.frij.ch) → Conseil → Station phytosanitaire → Betterave

### DÉCHAUMAGE, LUTTE CONTRE VIVACES

Après la moisson, le déchaumage mécanique est très utile pour lutter contre les repousses, diminuer le stock de graines d'adventices, favoriser la décomposition des résidus de récolte (porteurs de maladies fongiques) et limiter les populations de limaces et de vers fil de fer.

→ Voir la fiche agridea 20.47-48.

La lutte contre les **plantes vivaces** dans l'interculture, à l'aide de glyphosate, est la meilleure méthode pour les combattre.

**Pois protéagineux** : les cultures de pois ont particulièrement souffert des intempéries. Cette culture est très sensible à l'asphyxie, ce qui n'est pas le cas de la féverole. De plus, plusieurs maladies fongiques s'y attaquent, notamment sur le bas des tiges. Pour les combattre, le respect d'un intervalle minimum de 6 ans sans pois est nécessaire.

**Tabac** : plusieurs cas de **mildiou** ont été signalés en Europe, notamment en Allemagne. Les cultures sont à protéger préventivement et à contrôler régulièrement. Consultez les directives pour la protection phytosanitaire du tabac.

## POMME DE TERRE

**Stade** : fin floraison.

**Mildiou** : la situation est la suivante :

- la période humide a été très favorable au développement du mildiou ;
- de nombreux nouveaux cas sont apparus ces derniers jours sur le Plateau. De plus, **un cas est apparu en fin de semaine dernière à Cœuve** .

→ La situation réactualisée peut être consultée sur le site de Phytopre : [www.phytopre.ch](http://www.phytopre.ch).

Le risque reste bien présent et les cultures sont à protéger jusqu'au défanage. Avec les précipitations régulières, préférez les produits pénétrants ou translaminaires.

→ Voir aussi les bulletins précédents

→ **Contrôlez régulièrement vos cultures. Merci de nous aviser en cas d'attaque !**

**Doryphores** : leur présence est toujours importante. Contrôlez vos cultures → voir fiche agridea 4.63 (mars 2020) et bulletin phytosanitaire n°9.

**Produits antigerms** : les produits à base d'hydrazide maléique s'appliquent sur des tubercules de 25-35 mm. Il s'agit d'une des solutions de remplacement des produits à base

de CIPC. Certaines interventions ont déjà été réalisées. Contrôlez si nécessaire vos cultures.

**Défanage** : les fiches agridea 4.41-43 présentent les produits et méthodes de défanage. Prévoyez d'ajouter si nécessaire un fongicide de contact avec effet sporicide au défanant. Respectez le délai d'attente avant récolte.

**Retraits de matières actives** en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, 20 substances ont été retirées. Voir sous :

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2021/321/fr>.

Les délais d'utilisation des produits à base de **mancozèbe** sont notamment fixés au 4.1.2022, ce qui signifie qu'ils sont à utiliser cette année.

D'autres matières actives sont aussi concernées par des délais d'utilisation courts.

**Plantes envahissantes** pour rappel, il est important d'éliminer les plantes problématiques (chardons notamment) avant qu'elles ne forment les graines.

**Maïs Pyrale** : les deuxièmes lâchers de trichogrammes sont prévus à la fin de la semaine 28 (18 juillet). Conservez-les si nécessaire 1 à 2 jours maximum à la cave, mais en aucun cas au réfrigérateur.

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A**  
**2852 Courtételle**  
**Poste CH SA**

Case Postale 65  
2852 Courtételle  
T 41 32 545 56 00  
info@frij.ch  
www.frij.ch

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE